

Le Lai de *Nabaret*

PAR

POVL SKÅRUP

Le lai de *Nabaret* a été publié deux fois:

Mi = FRANCISQUE MICHEL, *Charlemagne, An Anglo-Norman poem of the twelfth century*, Londres, 1836. Le texte principal du livre est le *Voyage/Pèlerinage de Charlemagne*; le texte du lai se trouve dans le glossaire, pp. 90-91. C'est l'édition qu'ont utilisée presque tous ceux qui se sont occupés du lai.

Ma = FREDERICK MADDEN, dans *Notices et Extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Danemark, Suède et Norvège*, par A. GEFFROY, publiés comme livre (Paris, 1855; réimpression à paraître en 1973, Slatkine Reprints, Genève) et comme série d'articles dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, où *Nabaret* se trouve dans le vol. IV, 1856, 197-8, suivi de la traduction française de la traduction norroise du lai et d'un essai d'interprétation.

Dans le manuscrit unique qui nous le conserve, *Nabaret* est précédé des lais de *Haveloc* et de *Desiré* et suivi du *Roman des eles de la prouece*, par Raoul de Houdenc, et du *Donnei des Amants*. C'est un ms. anglo-normand datant de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e. Il a été décrit par G. Paris, dans *Romania* 25, 1896, 497 ss., et par William H. Robinson Ltd., dans leur catalogue no. 83 (Londres, 1953) 1-3. Il appartenait autrefois à Sir Thomas Phillipps, Cheltenham, no. 3713, et fait partie actuellement de la collection de M. Bodmer, Coligny près Genève. Ce ms., que je désigne par *T*, n'a pas pu être utilisé pour la

présente édition, qui prend donc pour base les deux éditions citées ci-dessus. Les textes de celles-ci diffèrent trop pour permettre de faire une édition diplomatique du ms. Le copiste de celui-ci semble d'ailleurs avoir fait plusieurs fautes, mais peu de corrections. Dans ces conditions, une nouvelle édition doit être critique.

Le lai se trouvait également dans le ms. anglo-normand perdu dont la table des matières a été copiée avant 1270 dans le ms. VII de l'École de Shrewsbury. Il y portait le titre de *Nobaret* (G. E. Brereton, «A Thirteenth-Century List of French Lays and other Narrative Poems», dans *Modern Language Review* 45, 1950, 40-45).

La traduction norroise du lai, faite vers le milieu du XIII^e siècle, se lit dans *Strengleikar eða Liðabok*, p.p. R. Keyser et C. R. Unger, Christiania, 1850, 81-82. Je la désigne par *N* et la reproduis ci-dessous. Cette traduction a été traduite en français moderne par A. Geffroy (à l'endroit cité, 198-9), en danois par H. Winter-Hjelm (*Strenglege eller Sanges Bog*, Kristiania, 1850, 144-5) et en norvégien moderne par H. Rytter (*Strengleikar eller Songbok. Omsett frå gammalnorsk av Henrik Rytter, Revidert og med ei innleiing av Kjell Venås*, Oslo, 1962, 162-4). Je reproduis ci-dessous la traduction française de Geffroy.

Bibliographie. Outre les ouvrages cités ci-dessus, on consultera :

PAULIN PARIS, dans *Histoire littéraire de la France* 23, 1856, pp. 68 et 833 (c'est par inadvertance que ces notes sont attribuées à Gaston Paris par Gertrude Schoepperle dans l'article cité ci-dessous).

AXEL AHLSTRÖM, *Studier i den fornfranska lais-litteraturen*, Upsala, 1892, 151-2.

G. GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II,1, Strasbourg, 1902, 602.

GERTRUDE SCHOEPPERLE, «The Old French *Lai de Nabaret*», dans *The Romanic Review* 13, 1922, 285-291.

U. T. HOLMES, *A History of Old French Literature*, New York, 1937, 283.

M. J. DONOVAN, *The Breton Lay: A guide to varieties*, London, 1969, 99 s.

Le lai de Nabarez

- En Bretagne fu li laiz fet
 Ke nus apellum Nabaret.
 Nabaret fu un chevaler
 4 Pruz e curteis, hardi e fer;
 Grant tere aveit en heritage.
 Feme prist de mult haut parage,
 Noble, curteise. bele e gente.
 8 Ele turna tut[e s'en]tente
 A li vestir e aturner
 E a lacier e a guimpler:
 Orgiluse ert a demesure.
 12 Nabaret [. . .] de ce cure,
 Asez [. . .] de sa manere,
 [. . .] ele si fere.
 Mut durement s'en coruça,
 16 A plusurs feiz la chastia.
 Devant li e priveement
 S'en coruça asez sovent,
 [. . .] ke pas n'esteit pur lui,
 20 [. . . s'] entente [aveit en] autrui,

Titre: pour le nom ici et ailleurs, voir ci-dessous.

- 1: N semble avoir lu *reis* au lieu de *laiz*.
 7: ainsi Mi et Ma, peut-être: *Noble [e] curteise*, cp. v. 4.
 8: peut-être *aturna*, mais voir Tobler-Lommatzsch I 363.19 et 21 et VIII 664.28.
 8: *de tut sun atente* Mi, *tut sun atente* (sans *de*) Ma.
 10: *e [à] lacie[r] e à guimpler* Mi; Ma a le même texte sans crochets.
 12: *n'ust* Mi, *neust* Ma, mais le subjonctif ne convient pas ici; deux conjectures sont possibles: *nen ot de ce cure* (T-L II 1156.9-37) et: *ne prist de ce cure* (T-L VII 1743.14-24), la première convient mieux pour le sens: 'cela lui déplut'.
 13: *asez . . . lut* Mi, *Asez . . . bit* Ma, peut-être: *Asez porvit* 'il observa une grande partie de ce qu'elle faisait' ou *Asez dolut* 'il souffrit beaucoup'.
 14: *tut ne parait-ele* Mi, *Jut ne fait ele* Ma; *fer* est probablement l'adj. *fiere*, cp. *ofprvðlega* N, mais l'inf. *faire* ne peut pas être écarté (dans le *Donnei des Amants*, conservé dans le même ms., *manere* rime avec *contresere*, Rom. 25, 1896, 532, voir aussi M. K. Pope, *From Latin to Modern French*, 1934 et 1952, § 1146); aucune conjecture ne s'impose.
 16: *plusurs* Ma, *plasure* Mi.
 16: *chastia* ne signifie pas «beat» (G. Schoepperle, p. 285), mais «reprocha», cf. N; la dame n'est pas une «mal mariée» pareille à celles des chansons des m.m.
 17: *priveement* «quand les deux époux étaient seuls ensemble» ou «quand il était seul sans elle».
 19: Mi et Ma indiquent une lacune devant *ke*; peut-être: *E dist ke*, cp. N.
 19: *pur* Mi, *par* Ma.
 20: *entente ad vers* Mi, *Entente ait vers* Ma; peut-être: [*Mais*] *s'entente [aveit en (ou a)] autrui*, ou: *S'entente [aveit mise en/a] autrui*.
 19-20: la colère de Nabaret est causée par la jalousie, non par «her dressmakers' bills» (G. Schoepperle, p. 285).

Naboreis streingleicr

- I Kornbreta lannde var konungr einn.
 er callaðo Naboreis.
 Naboreis var einn riddare
 4 curteis oc vaskr oc vapndiarfr. grimr uvinum. goðgiarn vinum.
 atti mikit riki. mioc rica oc auðga foðurleifð.
 hann fecc ser kono ricrar ættar
 dyrlega oc pruða. friða oc heyveska oc vel vaxna.
 8 Hon lagðe allan hug a þat
 at klæðazc vel oc buaz snyrtilega.
 laza klæðe sin oc bva hofuð sit með hverskonar kvenna hofuðbunaðe.
 er hon fann til fegrðar var oc kvenna pruðleics.
 þui at hon var uhofsamlega dramblætis kona.
 12 Naboreis bonde hennar
 at hugði siðveniu hennar
 oc mislicaðe honum mioc at hon villde sva ofprvðlega bvazc.
 oc reiddiz hann henni
 16 oftsamlega oc refsti henni
 leynilega með horðum orðvm.
 oc ræddi hann iðulega vm metnað hennar oc drambvizi. mikillæti.
 ofpruðleic.
 oc sagðe at þat var ei sacar hans.
 20 helldr af þui at hugr hennar stoð a oðrum.

Traduction française d'A. Geffroy:

En Bretagne (i kornbreta lannde) était un roi appelé Naboreis. C'était un chevalier courtois, brave et hardi aux armes, méchant pour ses ennemis, bon pour ses amis. Il avait un grand royaume et un immense patrimoine. Il épousa une femme de riche et haute naissance, superbe et polie, belle, bien élevée et bien faite. Elle appliqua toute sa pensée à se bien vêtir, à se parer avec goût, à orner sa robe de rubans, à charger sa tête de toute sorte d'ornements de femme qu'elle trouvait propres à embellir et parer, car elle était excessivement prodigue. Naboreis, son seigneur et mari, réfléchit sur ces habitudes, et il lui déplut beaucoup qu'elle voulût se parer avec tant d'excès. Il en était souvent irrité contre elle, et la réprimandait secrètement avec de dures paroles: il parlait sans cesse de sa présomption, de son orgueil et de son luxe, et il disait que tout cela n'était sans doute pas pour lui plaire, mais plutôt pour quelque autre vers qui son penchant l'entraînait.

- Sa beuté li fut suffrable
 E a sun oe[s] trop covenable.
 Quant [el] ne vot pur li laisser
 24 Ne le guimpler ne le lacier
 Ne le grant orgoil k'el mena,
 De ses parenz plusurs manda.
 La plainte lur mustra e dit;
 28 A sa femme parler les fit;
 Par [eus li] manda [] ke [li] plout:
 Ke durement li enuiout
 K'ele se demenot issi.
 32 Oiez cum ele respundi:
 «Seignurs, fet ele, si vus plest,
 Si lui peise ke jo me[] vest
 E ke jo m'atur noblement.
 36 Jo ne sai autre vengement:
 Ço li dites: ke jo li mand
 K'il face crestre la barbe grant,
 E ses gernuns face trescher:
 40 Issi se deit gelus venger.»
 Cil ki li respuns unt oi,
 De la dame se sunt parti;
 Asez s'en ristrent e gaberent,
 44 En plusurs lius [le] recunterent.
 Pur le deduit de la parole,
 Cil ki de lais tindrent l'escole,
 De Nabarez un lai noterent,
 48 E de sun nun le lai nomerent.

-
- 21: ainsi Mi et Ma; il manque une syllabe, peut-être au début du vers comme dans les deux vers précédents: [Car] *sa beuté* . . .
 21: la graphie *fut* peut dans ce ms. représenter l'indicatif *fu(ð)/fut* ou le subjonctif *fust*.
 22: *oef* Mi et Ma.
 23: *il ne* Ma, *ele n'el* Mi.
 23: *li* masc. (= *lui*) comme ailleurs dans ce ms.
 24: *le lacier* Ma, *l'alaicer* Mi.
 25: *k'el* Ma, *k'ele* Mi.
 26: *ses* Ma, *sez* Mi; 'ses parents à elle', non 'à lui'.
 29: *Parenz manda ço ke plout* Mi et Ma; le sens du vers doit être comme dans N: *Par [eus li] manda*. Le verbe *plaire* ne s'emploie guère sans objet indirect, mais *ço ke [li] plout* donne une syllabe de trop; cependant *ço* n'est pas nécessaire, cp. «*Mant nos*», dist Guert, «*que li plaira*» (Rou III 7223, cité par J. Korte, *Die beziehungslosen Relativsätze im Französischen*, Göttingen, 1910, 60).
 34: *m'invest* Mi et Ma, *m'en vest* Paulin Paris.
 36: N semble avoir lu *jugement* = *orskurð*.
 36-40: pour l'interprétation de ces vers, voir ci-dessous.
 37: *dites* Mi, *distes* Ma.
 39: *ses* Ma, *sez* Mi.
 41: *li* Mi et Ma, = *le*, comme souvent dans ce ms.
 42: *De la dame* appartient à *li respuns* d'après Mi, mais à *se sunt parti* d'après Ma.
 44: *lius recunterent* Ma, *liuz [le] recuntèrent* Mi.
 45: ce vers, omis dans N, appartient au v. 44 d'après Mi et ceux qui suivent son édition, mais aux vers suivants d'après Ma, cp. le lai de *Chievrefoil*, v. 106.
 47: *Nabarez* Mi, *Nabaret* Ma, voir ci-dessous.
 48: *nun* Mi, *nuns* Ma.

- Hann kvað ser lica athævi hennar. þo at hon vøre ei sva mikillat
 ne sva uhofsom i skarti sinu. i lazan klæða sinna oc hofuðfallða.
 oc sva einkennilego drambe er hon bar a ser.
 Nu sem hon villdi engum kosti hafna ne af lata
 tiltekiu (oc) uhofsamlego drambe sinu.
- 26 þa sendi Naboreis bonde hennar eftir morgum þeim monnum er
 villdazte[r] varo. oc er þar komo hinir skyldazto frændr hennar.
- 27 þa kerðe hann firir þeim þat sem honum mislicaðe i atævom hennar.
 28 oc sende hann henni þa orð með frændom hennar.
 30 at mioc angraðe hann
 31 at hon vill ei af lata ofstarki sinu.
 Ef henni licaðe þa villde hann giarna at hon eftir late raðom hans
 oc af late ofstarki sinu.
- 32 En nu heyrir hversu hon svaraðe bonda sins orðsendingvm.
 Herrar kvað hon.
 ef bonda minum mislicar oc firirkann at ec klæðe mic.
 oc at ec bvmze virðulega sem siðr er friðra oc kurteisra kvenna.
- 36 þa kann ec engan annan orskurð orðzenndinga hans.
 en þat at þér segit af minni hennde.
 at hann late lengi vaxa skegg
 oc campa. siðan skere hann af hvarttveggia.
- 40 þa hevir hann vel hefnt sin sem abruðigr herra.
 Þeir er heyrðu svor frunnar
 gengv fra henni.
 oc logu mioc at orðvm hennar. oc gerðo ser gaman af svorum hennar.
- 44 oc var þetta mioc við dreift oc fregit hvervitna.
 46 Þeir er skola helldo at gera streingleiki
 gerðo fagran strengleicssong vm Naborez.
 48 oc kallaðo strengleikinn naf[n]s hans.

Il ajouta qu'il l'aimerait bien sans qu'elle fût si magnifique en ses vêtements, avec ses robes garnies et ses précieux ornements de tête et son orgueil unique dont elle faisait parade. Or comme elle ne voulait en aucune façon se modérer ni renoncer à sa fierté insupportable, Naboreis, son seigneur et mari, envoya chercher plusieurs de ceux qui lui étaient le plus chers, et quand arrivèrent, entre autres, les plus proches parents de la dame, il se plaignit devant eux de ce qui lui déplaisait en sa conduite, et il lui fit dire par eux qu'il était fort ennuyé de ce qu'elle ne voulait pas se relâcher de son esprit hautain. Si elle y consentait il serait bien aise qu'elle se conformât à ses conseils, et qu'elle renonçât à sa présomption. Or, écoutez maintenant comment elle répondit au message de son mari. «Seigneurs, dit-elle, s'il déplaît à mon mari que je m'habille et me pare dignement, comme c'est la coutume des dames belles et courtoises, je ne sais aucune autre réponse à son message, sinon de lui dire de ma part qu'il laisse croître sa barbe et ses favoris et qu'il les coupe ensuite, alors il se sera bien vengé comme un seigneur jaloux.» Ceux qui entendirent la réponse de la dame partirent d'aupres d'elle en riant beaucoup de ses paroles, et se divertirent de sa réponse; et celle-ci fut colportée au loin et demandée partout. Ceux qui tenaient école de chansons firent un beau lai sur Naboreis, et appelèrent le lai de son propre nom.

Titre. Le nom de *Nabaret* attribué communément au mari et au lai n'est probablement pas la forme de l'original. La première partie du nom n'y était probablement pas *Naba-* comme dans T, mais *Nabo-* comme dans N ou *Noba-* comme dans la liste de Shrewsbury: T est postérieur aux deux autres témoins. Il y a deux arguments pour penser que le nom finissait en *-rez* ou en *-raiz* dans l'original tant à l'acc. qu'au nom., et que *-et* dans la liste de Shrewsbury et aux vers 2, 3 et 12 du ms. T (d'après Mi) est dû à un changement de suffixe fait par des copistes: (1) Le ms. le plus ancien, N, a *-reis* et *-rez*, et non *-ret*; (2) La distribution, dans T, d'après Mi (Ma écrit partout *Nabaret*), des formes en *-ret* et en *-rez*, à laquelle correspond dans N la distribution de *-reis* et de *-rez*, n'est pas celle des deux cas: dans les deux exemples en *-rez*, dans le titre (confirmé par G. Paris et par William H. Robinson Ltd., dans leurs descriptions du ms.) et au v. 47, on s'attend à un acc., et dans deux des trois exemples en *-ret*, aux vers 3 et 12, on s'attend à un nom.; dans le troisième exemple en *-ret*, au v. 2, le nom a une fonction d'accusatif et rime avec *fait* ou *faiz*, participe épithète. Pour d'autres exemples de *-ez* remplacé par *-et*, voir Kr. Nyrop, *Grammaire hist. de la langue française* III, 1908, § 222, et W. Meyer-Lübke, *Französische Wortbildungslehre*, 2^e éd., 1966, § 133. – Le nom de *Nabaret* a été discuté par E. Brugger dans *Z. f. frz. Spr. u. Lit.* 49, 1927, 443.

Localisation. Ahlström 1892 pensait que le lai avait été composé en Angleterre, tandis que Gröber 1902 affirmait qu'il était «continentalfrz.». Je ne connais pas d'argument en faveur de l'avis de Gröber; celui du philologue suédois peut être appuyé par deux arguments. D'abord, les trois manuscrits qui témoignent du lai sont anglo-normands (celui de Thomas Phillipps, celui de Shrewsbury et celui qu'a utilisé le traducteur norvégien), et rien n'indique qu'il ait été connu au sud de la Manche avant 1836. L'autre argument est le vers 38: «K'il face crestre la barbe grant». Paulin Paris y supprimait *la*, sans doute parce qu'il pensait que le vers avait une syllabe de trop, mais on ne trouvera guère d'exemple parallèle sans déterminatif. On obtiendrait un texte correct en corrigeant ainsi: «La barbe face crestre grant», mais la faute du copiste serait difficile à expliquer, et l'ordre des mots dans les deux éditions, Mi et Ma, est confirmé par la traduction norroise, qui semble supposer le texte suivant: «k'il face crestre la barbe grant e les gernuns, e puis trenchier» (cette leçon est probable pour le v. 38, mais non pour le v. 39). Cependant, le vers est excellent à condition d'être anglo-normand: on trouve en effet dans des textes anglo-normands – mais presque jamais dans des

textes continentaux – des vers octosyllabes se composant de 4 syllabes + ə + 4 syllabes (+ ə) (Börje Schlyter, *La Vie de Thomas Becket par Beneit*, Lund, 1941, p. 26 avec renvois).

Date. Ahlström pensait que *Nabaret* avait été composé «temligen tidigt» (assez tôt), tandis que L. Foulet (dans *Z. f. rom. Phil.* 32, 1908, 264) et Gertrude Schoepperle (1922, p. 285) l'attribuaient au XIII^e siècle. Il n'est pas à ma connaissance d'argument qui puisse appuyer l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Interprétation. L'interprétation du lai, qui par sa matière est une sorte de *castia-gilos*, réside dans l'interprétation des vers 36–40. Pour avoir des chances d'être juste, une interprétation de ces vers doit remplir trois conditions: elle doit respecter le texte, elle doit expliquer comment ce qui est dit aux vers 38 et 39 peut constituer la vengeance d'un mari jaloux, et elle doit expliquer pourquoi ceux qui ont entendu la réponse de la dame «s'en ristrent e gaberent» et en quoi consiste «le deduit de la parole». Il faut insister sur la vengeance, comme l'a fait l'auteur lui-même (36 «Jo ne sai autre vengeance», 40 «Issi se deit gelus venger»); il doit s'agir de la même vengeance dans les deux vers, il ne faut pas interpréter celle du v. 36 comme une vengeance qu'elle voudrait exercer sur lui; il est moins probable qu'il faille lire *jugement* au v. 36, voir la note); quelques-uns des critiques ont fait tant d'efforts pour trouver de quoi rire qu'ils ont oublié d'expliquer le *vengement*.

Le texte que doit respecter une interprétation de cette *parole* n'est pas tout à fait sûr. Il est vrai que les deux éditions, Mi et Ma, sont d'accord pour la leçon du ms. T, mais d'une part la traduction norroise semble supposer un texte légèrement différent aux vers 36 et 39 (voir ci-dessus), d'autre part l'identité du verbe *trescher* au v. 39 n'est pas établie.

Le verbe *trescher* ne peut, dans ce contexte, être identifié ni avec *tracier* (< *tractiare) ni avec *trichier* 'tromper' ni avec *treschier* 'danser', et il doit s'agir de *trenchier* 'trancher' ou de *trecier* 'tresser'. Il y a un seul argument pour lire *trenchier*, c'est le fait que le traducteur norvégien ait lu ainsi. Il y a deux arguments contre *trenchier*. Tandis que les exemples de *grenons treciez* ne sont pas rares (voir T-L IV s.v. *grenon* et l'article de G. Schoepperle), *trenchier* par contre convient aussi mal dans le contexte que *trancher* dans la traduction en français moderne, et le verbe qui conviendrait serait plutôt *rere* (< *radere*) ou *co(l)per* ou *tondre* ou peut-être *oster* (pour des exemples de *trenchier*, voir T-L IV 623.34 et 37 et VII 317.51; dans *Aiol* 6576, cité T-L IV 621.31 et 624.4, *trancies* est probablement une faute de copiste pour *treciez*, cp. les vers, par

ailleurs identiques, cités T-L IV 623.49 et 624.2). Et même si *trenchier* convenait pour la langue, on trouverait difficilement une interprétation qui satisfasse les deux autres conditions formulées ci-dessus. Holmes 1937 lit *trenchier*, mais sans proposer d'interprétation (voir ci-dessous). Geffroy 1855, p. 200, propose une interprétation pour *trenchier* et une autre pour *trecier*; en voici la première: «quand mon mari exige que je renonce à ma toilette, c'est comme si je lui demandais de renoncer à sa barbe et à ses favoris», mais on ne voit pas en quoi consisterait la vengeance. – Quant à la graphie *trescher* pour *trecier*, le même ms. contient un exemple analogue dans *Desiré*, v. 543, où *eslacha* = *eslaça*, dérivé de *lacier* (c'est à tort que Godefroy III 478a et FEW V 231a considèrent *eslacha* dans *Desiré* comme dérivé de *laschier*).

On peut donc suivre le texte du ms. T, mais en lisant *trecier*. Voici les interprétations que j'en connais.

Gröber 1902 résume notre «anekdotischen Gedicht, worin die Frau die Forderung des Gatten vom Putz abzulassen mit der Gegenforderung an ihn beantwortet, dass er den Bart weder wachsen lassen noch pflegen solle, wodurch sie die Lacher der Gesellschaft auf ihre Seite bringt». Ce résumé ne satisfait à aucune des trois conditions formulées ci-dessus, pas même à la première: on ne saurait moins respecter un texte.

Paulin Paris 1856: «La dame répond à ses parents qu'elle y consentira dès que son mari voudra bien, de son côté, laisser croître sa barbe et tresser ses moustaches.» Holmes 1937 résume de la même façon, si ce n'est qu'il lit *trenchier*: «Her response is that he must first cut off his moustaches and let his beard grow, then she will yield.» Mais dans le texte, la réponse n'est pas une promesse, c'est un refus; ce n'est même pas une promesse implicite, puisque le mari ne se vengerait pas en satisfaisant aux conditions posées par sa femme.

Ahlström 1892 (je traduis): «Si tu veux te mêler de ce qui ne te regarde pas et de ce que tu ne comprends pas, à savoir de ma toilette, je veux, de mon côté, avoir mon mot à dire sur ce qui te regarde. Je t'ordonne donc de laisser pousser la barbe, assez pour que tu puisses tresser les moustaches; ainsi tu seras aussi bizarre que je le serais si je suivais tes ordres sur ma toilette.» – G. Schoepperle 1922, p. 291, a adopté une interprétation pareille: «If you disapprove so much of being in the fashion, go and look like a doddering old patriarch yourself. Don't expect *me* to.» – Donovan 1969: «She tells them that her husband should have his beard braided like a patriarch: only then can a jealous, old-fashioned husband take vengeance on a wife who wants to follow

the styles.» – Mais un mari jaloux ne se venge pas en se rendant bizarre ni en soulignant son âge.

La seule des interprétations proposées qui explique la vengeance du mari jaloux tout en respectant le texte, est la première de toutes celles qui ont été proposées. C'est celle de Geffroy 1855: ««Si mon mari est fâché de me voir parer et me bien vêtir, hé bien! qu'il fasse croître sa barbe, et friser ses favoris; ainsi se doit jaloux venger,» c'est-à-dire «qu'il se fasse plus coquet et plus élégant que moi,» et peut-être «qu'il me rende jalouse, s'il peut, comme il l'est lui-même.»»

Cette interprétation suffit-elle pour expliquer également pourquoi les parents de la dame «s'en ristent e gaberent»? C'est difficile à dire à presque huit cents ans de distance. Mais il ne me semble pas impossible que la surprise du défi émancipé qu'elle lance à son mari au lieu de la soumission attendue ait suffi, avec peut-être la façon indirecte de le formuler, pour faire rire des rieurs faciles.

Sinon, on peut avoir recours en second lieu à l'idée d'Ahlström et de G. Schoepperle: il est possible que la dame sous-entende que si son mari suivait son conseil, il ne parviendrait qu'à se rendre ridicule. Ces deux critiques n'ont pas raison de penser que la barbe longue et les favoris tressés suffisent à eux seuls pour le rendre ridicule: G. Schoepperle a montré que dans les textes de l'époque, les favoris tressés «are invariably worn by patriarchs or by persons of great weight and dignity» (p. 287); elle n'a pas montré qu'on en ait ri. Seule la combinaison des attributs de l'âge avec la galanterie rendrait Nabaret ridicule, comme le sera Harpagon portant des lunettes pour plaire à Mariane.

Povl Skârup

ÅRHUS

présente édition, qui prend donc pour base les deux éditions citées ci-dessus. Les textes de celles-ci diffèrent trop pour permettre de faire une édition diplomatique du ms. Le copiste de celui-ci semble d'ailleurs avoir fait plusieurs fautes, mais peu de corrections. Dans ces conditions, une nouvelle édition doit être critique.

Le lai se trouvait également dans le ms. anglo-normand perdu dont la table des matières a été copiée avant 1270 dans le ms. VII de l'École de Shrewsbury. Il y portait le titre de *Nobaret* (G. E. Brereton, «A Thirteenth-Century List of French Lays and other Narrative Poems», dans *Modern Language Review* 45, 1950, 40-45).

La traduction norroise du lai, faite vers le milieu du XIII^e siècle, se lit dans *Strengleikar eða Liðabok*, p.p. R. Keyser et C. R. Unger, Christiania, 1850, 81-82. Je la désigne par *N* et la reproduis ci-dessous. Cette traduction a été traduite en français moderne par A. Geffroy (à l'endroit cité, 198-9), en danois par H. Winter-Hjelm (*Strenglege eller Sanges Bog*, Kristiania, 1850, 144-5) et en norvégien moderne par H. Rytter (*Strengleikar eller Songbok. Omsett frå gammalnorsk av Henrik Rytter, Revidert og med ei innleiing av Kjell Venås*, Oslo, 1962, 162-4). Je reproduis ci-dessous la traduction française de Geffroy.

Bibliographie. Outre les ouvrages cités ci-dessus, on consultera :

PAULIN PARIS, dans *Histoire littéraire de la France* 23, 1856, pp. 68 et 833 (c'est par inadvertance que ces notes sont attribuées à Gaston Paris par Gertrude Schoepperle dans l'article cité ci-dessous).

AXEL AHLSTRÖM, *Studier i den fornfranska lais-litteraturen*, Upsala, 1892, 151-2.

G. GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II,1, Strasbourg, 1902, 602.

GERTRUDE SCHOEPPERLE, «The Old French *Lai de Nabaret*», dans *The Romanic Review* 13, 1922, 285-291.

U. T. HOLMES, *A History of Old French Literature*, New York, 1937, 283.

M. J. DONOVAN, *The Breton Lay: A guide to varieties*, London, 1969, 99 s.